



ARRETE MUNICIPAL n°62/2023

TERRAINS DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DE FROSSAY : REOUVERTURE

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°32-2023 relatif à la fermeture des terrains de football du 21 avril au 30 septembre 2023 pour réfection,

Considérant la bonne reprise de l'enherbement des terrains après réfection,

A R R E T E

Article 1er : Les terrains de football sont ré-ouverts aux entraînements.

Article 2 : Les matchs pourront de nouveau avoir lieu sur les terrains de sport à compter du 2 septembre 2023.

Article 4 : Les entraîneurs, arbitres, joueurs, sont chargés de respecter cette disposition.

Article 3 : Une ampliation de la décision est envoyée ce jour à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-NAZAIRE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Président de la Ligue Atlantique de football, Monsieur le Président de l'USCF – FROSSAY.

Le 18 août 2023

Le Maire,
Sylvain SCHERER

